



## Simplissime : quand s'applique une loi ?

Par **Moujick**, le **03/05/2018** à **23:44**

Bonjour,  
à partir de quel moment une loi entre-t-elle en vigueur ?  
Quelle est la date qui fait acte ?  
(question par rapport à la retraite).  
D'avance merci pour votre réponse.

Par **nihilscio**, le **04/05/2018** à **07:33**

Bonjour,

C'est défini à l'article premier du code civil :

*Les lois et, lorsqu'ils sont publiés au Journal officiel de la République française, les actes administratifs entrent en vigueur à la date qu'ils fixent ou, à défaut, le lendemain de leur publication. Toutefois, l'entrée en vigueur de celles de leurs dispositions dont l'exécution nécessite des mesures d'application est reportée à la date d'entrée en vigueur de ces mesures.*

*En cas d'urgence, entrent en vigueur dès leur publication les lois dont le décret de promulgation le prescrit et les actes administratifs pour lesquels le Gouvernement l'ordonne par une disposition spéciale.*

Par **Moujick**, le **04/05/2018** à **09:50**

Un grand merci pour votre réponse.